

**ANNEE SCOLAIRE  
2017-2018  
NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS  
SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE**

VOUS VENEZ D'INSCRIRE VOTRE ENFANT AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR UN FORFAIT 4 JOURS.

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE SON EMPLOI DU TEMPS DEFINITIF, VOUS POUVEZ OPTER POUR UN FORFAIT 3 JOURS SI VOUS LE SOUHAITEZ.

DANS CE CAS, LE FORMULAIRE DEVRA ÊTRE RETIRÉ AU SERVICE INTENDANCE A PARTIR DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017 ET DEVRA ETRE RENDU AU PLUS TARD LE MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2017.

**IL N'EST PAS NECESSAIRE DE FOURNIR UN AUTRE RIB.**

**TOUTE INSCRIPTION EST ANNUELLE ET DEFINITIVE.**

TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION DEVRA FAIRE L'OBJET D'UNE LETTRE CIRCONSTANCIÉE ADRESSÉE AU CHEF D'ETABLISSEMENT.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, VOUS POUVEZ CONTACTER LE SERVICE INTENDANCE.

**RAPPEL DU CALENDRIER**

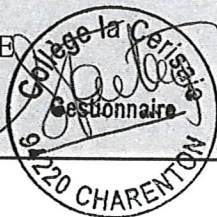
**LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017 : OUVERTURE DES INSCRIPTIONS POUR LE FORFAIT 3 JOURS.**

**MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2017 : CLOTURE DES INSCRIPTIONS POUR LE FORFAIT 3 JOURS.**

**LUNDI 18 SEPTEMBRE 2017 : FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE AVEC LE FORFAIT 4 JOURS OU 3 JOURS EN FONCTION DU CHOIX DE CHACUN.**

LA GESTIONNAIRE

S. FEUTRY



LA PRINCIPALE

A. BARBEAU